

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 2293

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT la Commission d'enquête
sur l'observance du dimanche dans
les fabriques de pâtes et papier

-----ooo0ooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du Premier
ministre:

QUE le délai accordé à la Commission d'enquête
pour faire rapport sur l'observance du dimanche dans
les fabriques de pâtes et papier qui, en vertu de l'ar-
rêté en conseil numéro 319, du 23 février 1965, avait
été fixé au premier décembre 1965, soit prolongé jus-
qu'au premier avril 1966.

Jean Lesage

Approuvé ce 24^e
jour de novembre 1965.

Paul Comtois

LIEUTENANT-GOUVERNEUR